



Mairie de MONTJOIRE PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois Septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Montjoire, sous la présidence de Madame Isabelle GOUSMAR.

Présents : Isabelle GOUSMAR, Nathalie CHEMINEL-MAYBON, Pascale DAL MASO, Mireille LAPORTE, Maxime RAMON-GIACOMIN, Jean-Pascal RAYNAUD, Marie-Christine SAUZARET, Nancy SOURBIER et Pierre THOMAS.

Procurations : Patrick GAY à Nancy SOURBIER.
Jacques ROUX à Pascale DAL MASO.
Valérie SÉRIÉ à Isabelle GOUSMAR.

Excusés : Christine CAMBOULIVES, Jean-Gael ZOUTEN.

Cécile BELLEYME a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation	10 Septembre 2025
Membres en exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	12

RÉSULTAT DES VOTES :

DÉLIBÉRATIONS	TITRES	VOTE
2025-38	Création poste rédacteur.	Unanimité
2025-39	Contrat groupe assurance statutaire 2026 / 2029.	Unanimité
2025-40	Déplacement des panneaux d'agglomération situés sur la D15.	Unanimité
2025-41	Construction de la Maison des Bois – Modification de la demande de subvention au CD31 en raison de l'absence d'un montant HT.	Unanimité
2025-42	Aménagement de l'espace secrétariat – Demande de subvention au CD31.	Unanimité

1/ Approbation du dernier procès-verbal

Signature du procès-verbal du conseil municipal du 30 Juin 2025.

Approuvé à l'unanimité

2/ Création d'un poste de Rédacteur.

Compte tenu du dispositif temporaire et exceptionnel de promotion des fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie qui intervient sans application de quotas, jusqu'au 31 Décembre 2027 et s'applique aux agents relevant d'un grade d'avancement dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, comptant au moins 4 ans de services publics dans les fonctions de secrétaire général de mairie et exerçant ces mêmes fonctions dans une commune de moins de 2 000 habitants.

Un adjoint administratif remplissait les conditions et a été porté sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne dérogatoire du centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Madame le Maire propose de créer un poste de rédacteur afin de valider la promotion interne de l'agent.

Approuvé à l'unanimité

3/ Contrat groupe assurance statutaire 2026 / 2029.

Madame le Maire informe l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission facultative d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est déjà adhérente et qu'il faut déterminer si la Commune reste adhérente au prochain contrat et si oui à quel taux.

Afin de faire leur choix, les Elus ont eu connaissance du dossier d'information du CDG 31.

Madame le Maire propose de reconduire l'adhésion et de souscrire à un taux de 8.44%.

Approuvé à l'unanimité

4/ Déplacement des panneaux d'agglomération situés sur la D15.

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il a été constaté la vitesse excessive des automobilistes sur la départementale RD15.

Une étude de la topographie des lieux a été faite afin d'améliorer la sécurité routière aux abords des commerces et du parking de stationnement sur le bas du village.

Il est proposé de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération amont et en aval des deux commerces situés sur la départementale D15. Le lieu précis sera précisé par arrêté municipal.

La limitation de vitesse serait de 50 km/h.

Approuvé à l'unanimité



5/ Construction Maison des Bois – Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne –

Modification de la délibération 2025-5 en raison de l'absence d'un montant hors taxe.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le nouveau cimetière est isolé. Or c'est un lieu relativement fréquenté en raison du cimetière et de la proximité de bois communaux qui attirent grand nombre de randonneurs.

Madame le Maire propose de construire une Maison des Bois aux abords du cimetière afin de proposer un lieu ouvert de biodiversité, chasse et nature dans lequel administrés et randonneurs pourraient également faire une pause sanitaire.

Au terme de plusieurs devis, quatre devis sont retenus pour la qualité de leur offre :

- Entreprise ROMERA TP pour la réalisation de la plateforme et de l'assainissement pour un montant de 19 891.10 € HT soit 23 869.32 € TTC.
- Entreprise TOUS CHALETS pour la construction de la Maison et du préau attenant pour un montant de 15 583.33 € HT soit 18 700.00 € TTC.
- Entreprise FP PLOMBERIE pour la réalisation des travaux de plomberie pour un montant de 6 070.00 € HT sans TVA soit 6 070.00 TTC.
- Entreprise GEDIMAT pour la fourniture des matériaux d'isolation et de plâtrerie pour un montant de 2 199.75 € HT soit un montant de 2 639.70 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

6/ Aménagement de l'espace secrétariat de la Mairie.

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal que les locaux du secrétariat de la Mairie sont vétustes. Ils ont été aménagés de façon provisoire lors de la création du troisième poste de secrétariat. Aujourd'hui, il devient indispensable de réorganiser et réagencer cet espace.

Après plusieurs propositions, Madame le Maire et son Conseil ont choisi les devis si dessous pour la qualité de leur offre :

- L'entreprise BURO ERGO pour son mobilier de bureau d'un montant de 5 940.00 € HT soit un total de 7 128.00 € TTC.
- L'entreprise BUREAU VALLÉE pour ses équipements informatiques d'un montant de 1 114.77 € HT soit un total de 1 337.74 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

7/ Questions diverses.

- **Participation financière à une sortie scolaire :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré le Directeur de l'école concernant une éventuelle sortie scolaire afin de prévoir une participation financière de la Commune.
A ce jour, ni l'école primaire ni l'école maternelle n'ont prévu de sorties sur plusieurs jours.

La séance est levée à 21H30.

